

Investir positivement l'avenir & ouvrir de nouvelles perspectives à l'industrie hôtelière



Mai 2022





De nouveaux horizons

Pascal Savary
Président d'Atream

Ensemble participons à la compétitivité de l'économie française en investissant dans le secteur du Tourisme. Nous envisageons l'investissement immobilier touristique comme un formidable levier de développement social et économique des territoires.

Nous le voyons comme un facteur d'ouverture, de liberté et d'émancipation pour les individus, les collectivités et les générations futures. L'idée de créer une transformation locale et à long terme, pour ouvrir durablement de nouveaux horizons économiques à toute une région nous anime au quotidien.

Et si la crise sanitaire a fortement impacté l'activité, elle a considérablement accéléré la mutation des infrastructures pour les transformer en des lieux de convivialité innovants. Alors que la consommation touristique a repris fortement depuis l'été 2021, nous devons la soutenir et l'accompagner. Nous en sommes convaincus, c'est grâce à l'investissement que ce secteur stratégique de l'économie française pourra rebondir durablement.

Pascal Savary

Repenser l'hôtellerie de demain

Avec la SCPI Atream Hôtels, nous avons inauguré en 2016 la toute première société civile de placements permettant d'investir sur les murs d'hôtels et les résidences de tourisme en Europe.

Le secteur hôtelier est pour nous un domaine intimement lié au développement des régions. Notre conviction est que nous devons par nos investissements faciliter le déploiement du tourisme en tant qu'industrie stratégique à l'échelle européenne. Pour ce faire, nous portons une importance particulière aux emplacements, à la solidité des groupes hôteliers et à la durée des baux commerciaux signés. En créant cette classe d'actifs nous avons également souhaité donner l'opportunité à chacun d'investir sur ce secteur, habituellement réservé à de très gros investisseurs, compte tenu des montants d'investissement.

Une SCPI de convictions

1 La diversification sectorielle

Nous investissons exclusivement dans les murs d'hôtels permettant aux épargnants d'investir dans une autre classe d'actifs complémentaires des bureaux et commerces.

2 La diversification géographique

Nous recherchons des cycles économiques et des marchés hôteliers différents, nous investissons dans des zones économiques solides de la zone euro telles que l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la France.

3 Des revenus locatifs potentiels sur le long terme

Nous nous engageons uniquement sur des baux long terme et sur des taux d'occupations potentiellement élevés.

4 Une gérance experte et engagée

Une partie de nos équipes de management est issue de l'hôtellerie. Depuis notre création, nous accompagnons le secteur du tourisme et cette industrie représente 42% de notre activité.



Carte d'identité SCPI Atream Hôtels

Visa AMF SCPI⁽¹⁾ n°21-13 en date du 20 août 2021





Taux de Distribution 2021⁽²⁾

2,64 %(3)

Disponible à partir de

5 parts

Délai de jouissance

3 mois (1er jour du 4e mois suivant la souscription)

Fréquence de distribution

Trimestrielle

Capitalisation au 31/12/2021

232 751 100 €

(1)La note d'information, Statuts, dernier rapport annuel, dernier bulletin d'information trimestriel, le Document d'Informations Clés (DIC) sont disponibles gratuitement sur le site atream.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion et remis au préalable de toutes souscriptions par les distributeurs habilités.

(2) Conformément aux nouvelles exigences de l'ASPIM, le taux de distribution est dorénavant défini comme la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quotepart de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n. A titre indicatif: DVM 2021 (annualisé): 2,50 %

(3) DVM 2020 : 2,37 % - DVM 2019 : 4,75 % - DVM 2018 : 4,60 %.

Les DVM 2020 et 2021 ont été fortement impactés par la crise de la Covid-19 et par la difficulté des locataires à recouvrer leur loyer.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Une stratégie différenciante et engagée

Nos axes et nos cibles d'investissement privilégiés

- → Une répartition géographique France et pays de la zone euro :
- Des actifs bien positionnés dans des zones à forte fréquentation touristique de loisirs et / ou d'affaires :
- Des enseignes solides et des exploitantslocataires, sélectionnés pour leur savoir-faire hôtelier:
- → Des établissements déjà exploités délivrant des loyers immédiats ;
- Des axes de diversification multiples pour mutualiser les risques immobiliers de la SCPI;
- → Des partenariats durables avec les exploitants-locataires de la SCPI.

Nos zones d'investissement : la France et la zone euro

Le marché français est une zone privilégiée d'investissement pour la SCPI. Nous faisons aussi le choix de diversifier en zone euro pour :

- → Mutualiser le patrimoine immobilier autour des principales économies de la zone euro ;
- → Bénéficier de la présence et du déploiement de grands groupes hôteliers en zone euro;
- → Se positionner sur des marchés matures et des marchés en croissance.

4 marchés privilégiés pour ses premiers investissements : la France, L'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique :

FRANCE

Destination touristique de référence. Marché de l'hôtellerie mature.

ALLEMAGNE

Un des pays les plus stables économiquement de la zone euro. Une croissance de l'offre hôtelière chaînée.

PAYS-BAS

Croissance de l'offre hôtelière. Opportunités d'investissement sur le segment moyen de gamme.

BELGIQUE

Une offre hôtelière chaînée en plein développement.

Tourisme d'affaires et de loisirs. Idéalement positionné avec 3 grands marchés limitrophes (France, Pays-Bas et Allemagne)

Nos structures d'hébergement et locataires

- → Nous investissons exclusivement dans des structures d'hébergement touristique, d'affaires et de services créatrices de valeurs et nous privilégions la diversité d'enseignes ;
- Nous sélectionnons des exploitantslocataires appartenant à des groupes hôteliers différents.

La SCPI Atream Hôtels s'engage dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui vise à améliorer les performances environnementales de son patrimoine via notamment la mise en place d'outils de suivi de consommation. Cette stratégie a également pour but d'accroître le confort des usagers de ses établissements hôteliers et à engager les exploitants dans le déploiement de cette démarche.

Objectif environnemental:

Pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du tourisme tout en favorisant le dynamisme du tissu économique local,

la SCPI Atream Hôtels s'engage à :

- → Améliorer la performance énergétique et réduire les émissions de GES des actifs du patrimoine ;
- → Augmenter la part de son patrimoine labellisé via l'acquisition d'actifs labellisés ou pouvant l'être, et via la réalisation de travaux permettant l'obtention d'un label le cas échéant. La SCPI Atream Hotels entend également encourager les exploitants à obtenir des labels en faveur du tourisme durable.

Objectif social:

La SCPI Atream Hôtels accorde une grande importance au confort

de l'ensemble des clients et salariés des actifs. Ainsi, la SCPI Atream Hôtels s'engage à suivre et à améliorer

des critères propres à leur bien-être tels que la mesure de la qualité

mesure de la qualité de l'air intérieur, le développement de la mobilité douce, l'électromobilité. Cette stratégie vise également à sensibiliser les parties-prenantes, en particulier les exploitants, sur les problématiques d'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou d'insertion.



Objectif de gouvernance :

Dans le cadre d'une démarche d'immobilier responsable,

la SCPI Atream Hôtels engage dans sa démarche ESG le locataire exploitant des actifs immobiliers du fonds, à la fois dans une démarche d'amélioration continue en prenant en compte ses attentes et ses besoins, mais aussi en l'impliquant dans une gestion vertueuse contribuant à réduire les incidences négatives sur l'environnement et en prolongeant la pérennité d'usage des actifs.

La prise en compte de ces objectifs extrafinanciers implique des investissements qui pourraient avoir une incidence sur le rendement à court terme, mais qui assureront une pérennité sur le moyen et long terme grâce à la valorisation financière des actifs et de leurs revenus locatifs.



Développer une nouvelle génération d'infrastructures hôtelières



À NOTER

- → Les biens immobiliers, autres que ceux à usage d'hôtels (« apparthôtels », co-living, auberges de jeunesses, résidences de tourisme, d'affaires, étudiantes ou seniors non médicalisées), peuvent représenter jusqu'à 30 % du patrimoine.
- → Dans le cadre de la mise en place de la stratégie d'investissement, nous pouvons recourir à l'emprunt bancaire pour financer l'acquisition d'actifs immobiliers dans une limite de 40 % de la valeur du patrimoine, soit un effet de levier maximum de 1,67. Le montant perçu, en cas de liquidation de la société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.
- → L'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 a approuvé la fusion de la SCPI Pierre Altitude (entité absorbée) et de la SCPI Atream Hôtels (entité absorbante), confirmant ainsi les ambitions de la SCPI Atream Hôtels sur les actifs touristiques de montagne.

Caractéristiques (extrait)

Classification : SCPI à capital variable

Date de création (immatriculation RCS) : 13 septembre 2016

Durée de la SCPI : 99 ans

Numéro d'immatriculation: 822 706 800 R.C.S. Paris

Numéro du visa AMF : SCPI N°21-13 du 20 août 2021

Durée de la détention recommandée : 10 ans minimum

Capital maximum statuaire : 480 000 000 €

Évaluateur Immobilier: BNP Paribas Real Estate Valuation France

Dépositaire : Société Générale

Commissaire aux comptes : Mazars

Commission de souscription: 10% HT (12% TTC) dont une rétrocession éventuelle au distributeur

Commission de gestion : 10% HT (12% TTC) du montant HT des produits locatifs et financiers pets encaissés

Commission d'acquisition/Cession

La commission sur les acquisitions ne s'applique pas aux acquisitions consécutives à des nouvelles souscriptions.

(1) Détention directe par la SCPI : 1,5% HT (soit 1,8% TTC)

maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé;

(2) Détention indirecte par la SCPI: 1,5% HT (soit 1,8% TTC) maximum de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés non contrôlées qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquises ou cédées par la Société.

Commission de suivi et de pilotage: 3% HT max. (soit 3,60% TTC*) du montant TTC des travaux réalisés

Principaux exploitants

Pierre & Vacances

(enterParcs

















Investissez dans l'avenir d'un secteur prometteur

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sont des fonds immobiliers collectifs non cotés investissant exclusivement dans des biens immobiliers physiques. Elles s'adressent à tout type d'investisseur souhaitant investir sur les marchés immobiliers avec une optique de détention long terme.

Elles permettent à partir de quelques milliers d'euros* :

- → D'accéder de manière indirecte à des marchés immobiliers réservés traditionnellement à des investisseurs professionnels;
- → De bénéficier d'une délégation de gestion totale à un spécialiste de l'immobilier;
- → D'investir avec une optique de diversification du patrimoine ;
- → D'investir sur un placement bénéficiant d'une approche de diversification des risques immobiliers.

^{*}Tout investissement dans une SCPI comporte des risques





DEVENEZ ASSOCIÉ DE LA SCPI ATREAM HÔTELS

Souscrire

- → Atream Hôtels est disponible à partir de 5 000 euros, soit 5 parts de 1 000 euros chacune ;
- → Les parts de SCPI
 peuvent être souscrites
 au comptant ou
 financées par emprunt
 bancaire. La souscription
 à crédit permet, au
 plan fiscal de déduire
 les intérêts d'emprunt
 des revenus fonciers de
 source française.

Revente des parts

- → La revente des parts de SCPI est conditionnée à l'existence d'une contrepartie à l'achat;
- → La revente de parts de SCPI n'est pas garantie par la société ;
- → La liquidité du placement est donc potentiellement réduite. Le montant perçu soit par la revente de parts de SCPI ou par la liquidation de la société n'est pas garanti;
- → La SCPI présente un risque de perte en capital.

Fiscalité

- → La SCPI est une société fiscalement translucide. Les revenus comme les plus-values constatées lors d'une cession ou retrait de parts sont imposables directement au niveau de chaque associé selon son régime fiscal;
- → Les revenus et plusvalues immobilières sont soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %.

Imposition

- → Les revenus fonciers de source étrangère sont soumis à l'impôt du pays dans lequel se situe l'immeuble. Celui-ci est donc prélevé à la source. Les prélèvements sociaux ne s'appliquent pas sur les revenus de source étrangère ;
- → Les revenus perçus de la SCPI sont déclarés et imposables dans la catégorie des revenus fonciers de l'investisseur. Toutefois, en fonction des conventions fiscales conclues entre la France et les pays dans lesquels la SCPI investit, des mécanismes de rééquilibrage peuvent être prévus, comme le crédit d'impôt, évitant ainsi une double imposition des revenus.



Les parts de SCPI sont des supports de placement de long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine.

FACTEURS DE RISQUES

- → Risque de perte en capital : la SCPI comporte un risque de perte en capital, le montant du capital investi n'est pas garanti;
- → Risque de liquidité : le retrait ou la cession de parts sont soumis à l'existence d'une contrepartie à l'achat. Le délai d'exécution de la revente des parts peut donc varier en fonction des demandes d'achat sur le marché;
- → Risque de marché : la rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction:
 - Des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire sur la durée totale du placement.
 - 2. Du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra principalement de l'évolution des marchés immobiliers sur lesquels est investie la SCPI sur la durée totale du placement.



- → Risque lié à l'effet de levier : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI Atream Hôtels peut statutairement recourir à l'endettement, direct et indirect, bancaire et non bancaire, à hauteur de 40% maximum de la valeur des actifs pour financer ses investissements, et ce, suite à la décision de l'assemblée générale constitutive du 14/09/2016 étant précisé qu'un investissement immobilier peut être financé par endettement jusqu'à 100% de sa valeur d'acquisition;
- → En cas de souscription à crédit : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'absence de garantie de revenus et de capital de la SCPI ne remet pas en cause les obligations de remboursement inhérentes à la souscription d'un crédit. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts et être amené à supporter un risque de perte en capital. La revente des parts peut éventuellement ne pas couvrir les remboursements de crédit.

Atream, une société de gestion engagée pour investir positivement l'avenir

Avec plus de 140 acquisitions depuis 2008 en France comme à l'international, nous sommes un acteur reconnu pour sa vision singulière sur le marché de l'investissement immobilier et du Private Equity. Notre force est de mesurer parfaitement les attentes de chacun de nos clients, investisseur ou opérateur, et de lui apporter une solution d'investissement en parfaite adéquation avec ses objectifs.

Depuis notre création, nous revitalisons le secteur du tourisme. Nous accompagnons les acteurs pour créer des pôles d'excellence et faire rayonner ce secteur hautement stratégique de l'économie française. Il représente aujourd'hui la part essentielle de notre activité. Nous sommes également très présents dans le secteur tertiaire, résidentiel et viticole. Trois secteurs en pleine croissance qui permettent de générer des revenus performants et stables sur le long terme tout en impactant positivement le présent et le futur.

Nos expertises

Derrière chaque projet il y a une synergie de compétences techniques, financières, juridiques, stratégiques et commerciales intégrées. L'amplitude de ce spectre de savoir-faire opérationnels nous permet d'identifier les opportunités, de générer de la valeur et de vous accompagner dans le développement et la gestion de vos investissements :

LEVÉE DE FONDS | INVESTISSEMENT | GESTION D'ACTIFS

GESTION DES FONDS CAPITAL INVESTISSEMENT

Atream en quelques chiffres



14 ans
D'EXPERTISE ETD'ENGAGEMENT
AUPRÈS DE TOUT
UN ÉCOSYSTÈME

±55

EXPERTS DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET DU PRIVATE EQUITY À VOTRE ÉCOUTE

300

ACTIFS GÉRÉS PAR NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS

Chiffres au 31/12/2020

Une équipe dédiée



Pascal Savary
Président



Christian Mantei Senior Advisor



Pauline Cornu-Thenard
Directrice générale adjointe
Fonctions Supports &
Relations Investisseurs



Martin Jacquesson
Directeur général adjoint
Investissement, Fund &
Asset Management



Damien BuissonDirecteur Tourisme



Magali du Breuil Directrice Asset Management Tourisme

Le Conseil de Surveillance de la SCPI

PRÉSIDENT

CEPRAL Participations

MEMBRES

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Normandie, représentée par Bénédicte Clarenne

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France, représentée par Bruno Blondel

BDR Immo 1, représentée par Julien Ollagnier

Méditerrannée Immobilier, représentée par Pierre-Charles Devoussaoud

Sopargi, représentée par Alice Chupin

BPCE Vie, représentée par Christian Pruvost

BTP Prévoyance, représentée par Claude Galpin

CEPRAL Partcipations

Pierre Cabrol

Renaud Jezezquel

Alain Gosselin

Loïc Boichot

Vincent Tanguy

Pascal de Thiersant

Atream

Les informations contenues dans cette présentation ne constituent pas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Elles sont considérées comme exactes au jour de leur établissement, n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

atream.com

ATREAM, Société par actions simplifiée (S.A.S) Au capital de 263 200€, 503 740 433 RCS Paris, dont le siège social est au 153, rue du Faubourg Saint-Honoré−75008 Paris

ATREAM a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 15 avril 2013 sous le numéro GP-130001 et a obtenu son agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.